

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE D'EMBRUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I LE P.A.D.D., PORTEE ET CONTENU

Nouvelle pièce maîtresse des documents d'urbanisme depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme. Cette vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement. La loi Urbanisme et Habitat du 3 juillet 2003 confirme ces dispositions et clarifie le contenu du P.L.U., notamment, du P.A.D.D :

L'article 12 précise :

"Les P.L.U. comprendront, en plus du rapport de présentation, qui n'est pas modifié : un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document simple, court et non technique, qui présente le projet communal et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune; (...)

Deux documents doivent être cohérents avec le P.A.D.D :

- Des orientations d'Aménagement facultatives, pouvant notamment prendre la forme de schéma d'aménagement, lorsque la commune souhaite préciser les conditions d'aménagement de certains quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter ou restructurer;
- Le règlement obligatoire."

L'article 19 définit les conditions d'opposabilités aux tiers des différents documents composant le P.L.U.:

- "- Le P.A.D.D. n'est pas opposable aux permis de construire (en revanche, les orientations d'aménagement facultatives et le règlement doivent être cohérent avec lui);
- Les orientations facultatives spécifiques s'imposent aux opérations de construction ou d'aménagement en terme de compatibilité,
- Le règlement et ses documents graphiques s'imposent en terme de conformité, c'est à dire que les règles doivent être respectées strictement."

II LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial a abordé diverses thématiques permettant de définir plusieurs problématiques :

Une commune au cœur de dynamiques territoriales actives

Embrun, 3^{ème} ville du département avec 6703 habitants, se distingue par la position stratégique qu'elle occupe dans les Hautes Alpes entre Gap et Briançon. Cette situation lui donne une double identité. D'une part elle représente un pôle urbain intermédiaire doté de services desservant un bassin de vie de 20 000 habitants. D'autre part, elle constitue la principale étape sur l'itinéraire de la RN94 en direction des principaux sites touristiques du département (stations de ski, Parc du Queyras, lac de Serre-Ponçon).

A partir de ces éléments, l'attractivité de la commune s'est renforcée, se traduisant par une croissance démographique et par un développement urbain important. Cette situation place Embrun au cœur de plusieurs dynamiques territoriales :

- la présence de services, la qualité du cadre de vie sont autant d'atouts qui ont attiré une nouvelle population à Embrun. Cette nouvelle attractivité a permis à la commune d'émerger et de se démarquer à l'échelle départementale. Cette tendance se traduit par l'installation d'une

nouvelle population et par des difficultés à trouver un logement pour les populations jeunes d'Embrun.

- au niveau de l'Embrunais, la mise en œuvre d'actions de développement territorial renforce l'attractivité d'Embrun et des communes voisines (Intercommunalité, Pays) . Ainsi elles peuvent, ensemble, conforter l'émergence de l'Embrunais dans le département au niveau touristique, économique et répondre aux différents besoins locaux.
- à l'échelle de la commune, la déviation de la RN 94 va amener une nouvelle organisation urbaine puisque l'activité économique du centre-ville risque d'être délaissée. Par conséquent, une réflexion sur l'organisation économique du territoire paraît nécessaire pour affirmer Embrun comme un pôle économique essentiel et maintenir une économie locale : soutien aux commerces du centre-ville, aménagement de la zone d'activités d'Entraigues, statut de la zone de Pralong au regard de l'occupation existante et des différents besoins.

Une composition territoriale complexe

Diverses entités spatiales composent la commune :

- des unités naturelles variées : la Plaine sous le Roc, le Plan d'eau, la forêt de Mont Guillaume
- le centre - ville un espace dense et méconnu, des extensions urbaines sur les hauteurs, un quartier à vocation touristique, des hameaux d'altitude, formant un patchwork urbain

Cette composition présente une dualité dans le cadre du développement et de l'organisation territoriale de la commune. D'une part elle offre des potentialités en termes de développement touristique, urbain, ce qui renforce l'attractivité de la commune. D'autre part ces opportunités de développement sont soumises à diverses contraintes : Plan de Prévision des risques, un relief difficile, un défaut d'organisation de la voirie au niveau des extensions urbaines, et des contradictions en termes d'occupation : le maintien de l'activité agricole et une pression urbaine croissante. Cette complexité nécessite de déterminer des orientations de développement les mieux adaptées à ce contexte.

La restructuration urbaine

Le quartier du Plan d'Eau, le centre-ville, les extensions urbaines, la zone d'activités d'Entraigues témoignent d'une organisation territoriale étalée dans le temps, répondant à des besoins spécifiques. Cette structuration territoriale dénote d'une cohérence insuffisante entre les différentes entités. C'est pourquoi, l'articulation entre ces différentes entités s'avère nécessaire pour offrir un meilleur fonctionnement du cadre urbain.

III ORIENTATIONS DU P.A.D.D.

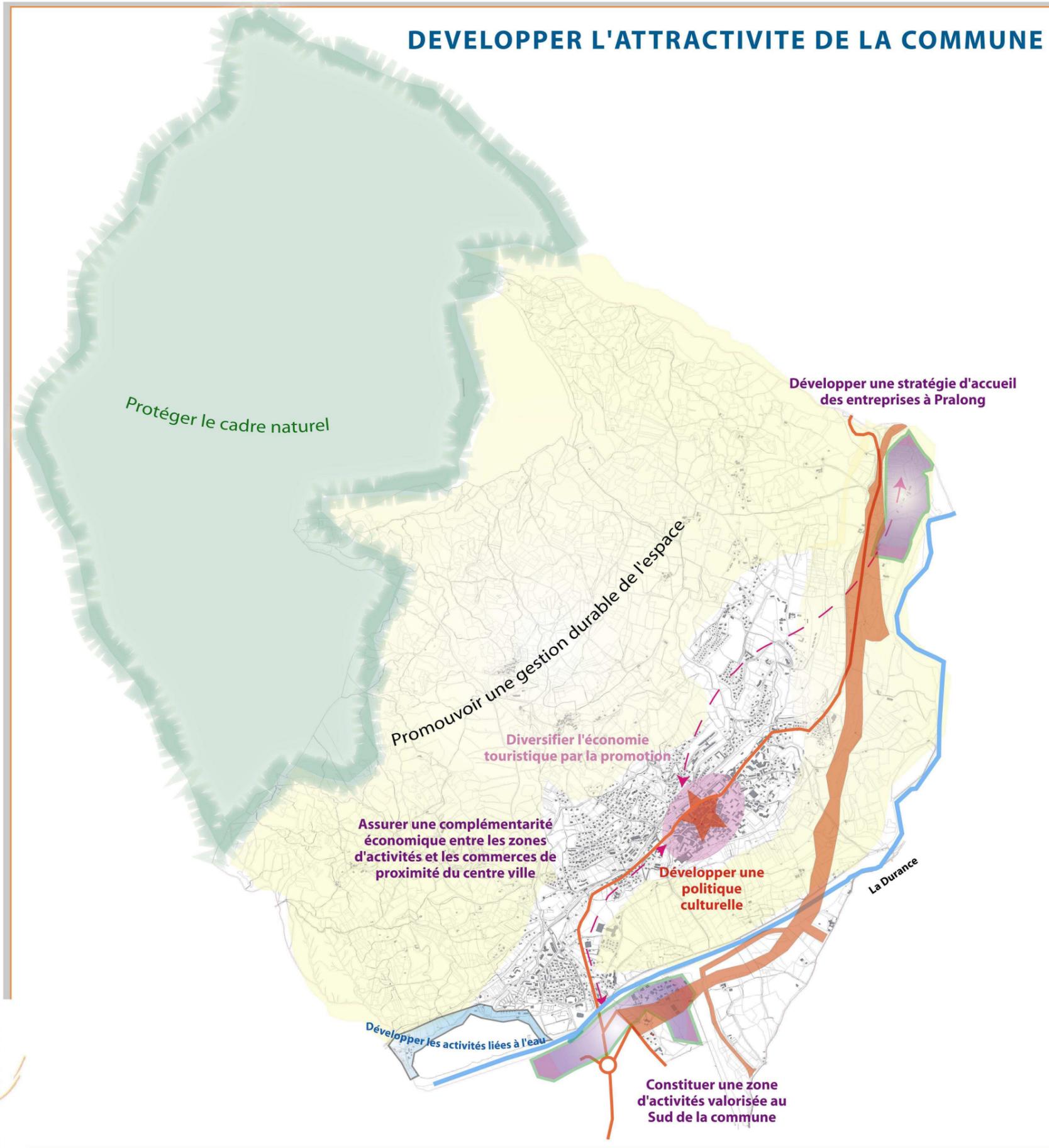
Plusieurs orientations apparaissent au regard des enjeux précédemment évoqués permettant de définir le P.A.D.D.

ORIENTATION 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE D'EMBRUN

La présence de nombreux services, la qualité du cadre de vie ont contribué à l'émergence d'Embrun en tant que pôle urbain intermédiaire dans le département. La perspective démographique retenue (9000 habitants à l'horizon 2015) nécessite de renforcer et de diversifier les facteurs d'attractivité d'Embrun. En effet pour atteindre cet objectif ambitieux, des actions doivent être engagées pour favoriser l'installation de nouveaux habitants, l'implantation de nouvelles structures économiques et garantir le respect du cadre naturel et agricole.

Objectifs retenus	Actions inscrites au P.A.D.D
<p>METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les zones d'activités comme Portes d'entrée de la commune et vitrine de l'Embrunais : Soutenir l'aménagement et la valorisation et le développement des zones d'activités d'Entraigues, Pralong et Baratier : <ul style="list-style-type: none"> - traitement paysager des zones d'activités : végétalisation, organisation des enseignes publicitaires - amélioration de leur organisation interne (voirie, stationnement, signalisation) Etablir une continuité urbaine, économique entre Entraigues et la zone de Baratier (Liou) pour constituer une seule zone d'activités au sud de la commune Aménager la zone de Pralong dans une perspective de développement économique intercommunal ✓ Assurer une complémentarité économique entre le centre-ville et les zones d'activités Signaler la présence de commerces et de services de proximité en centre-ville aux entrées d'Embrun Développer une stratégie d'accueil des entreprises en fonction des sites : activités de commerces à Entraigues et Baratier, activités artisanales à Pralong Soutenir les commerces de proximité du centre-ville ✓ Diversifier l'économie touristique Développer le tourisme culturel et urbain (label Ville d'Art et d'Histoire)
<p>DEVELOPPER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS A L'EGARD DE LA POPULATION LOCALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une politique culturelle comme signe de vitalité et d'attractivité de la commune : Soutenir la démarche d'obtention du Label Ville d'Art et d'Histoire dans le cadre de la démarche du Pays Ubaye-Serre-Ponçon Répondre à la demande et aux besoins de la population locale en termes de culture : projet de médiathèque Réhabiliter et rénover le patrimoine architectural, témoin de la richesses patrimoniale de la commune, pour créer un lieu d'accueil du public fédérateur ✓ Constituer un parc d'équipements sportifs et de loisirs à l'échelle du bassin de vie destiné aussi bien à la population locale qu'aux touristes Créer un nouveau stade en relation avec les équipements existants Accueillir des équipements liés à l'eau : Maison des Radeliers, etc... ✓ Compléter l'offre de services de proximité : crèches, équipements scolaires, etc..., pour répondre aux différents besoins
<p>PROTEGER ET GERER LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE D'EMBRUN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver la qualité des paysages Adopter des mesures spécifiques au regard du développement urbain, économique, touristique etc... Soutenir l'activité agricole comme moyen de préservation, de protection et de gestion des paysages ✓ Affirmer la vocation agricole de la commune Définir des espaces dédiés à cette activité et soutenir les projets de développement

DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE



Légende

Mettre en oeuvre une stratégie de développement économique à l'échelle intercommunale

-  Identifier les zones d'activités comme Portes de l'Embrunais
-   Assurer une complémentarité économique entre les zones d'activités et les commerces de proximité
-  Diversifier l'économie touristique par la promotion du tourisme urbain

Développer l'offre d'équipements à la population

-  Promouvoir une politique culturelle
-  Renforcer le parc d'équipements sportifs et de loisirs

Protéger et gérer le cadre naturel et agricole

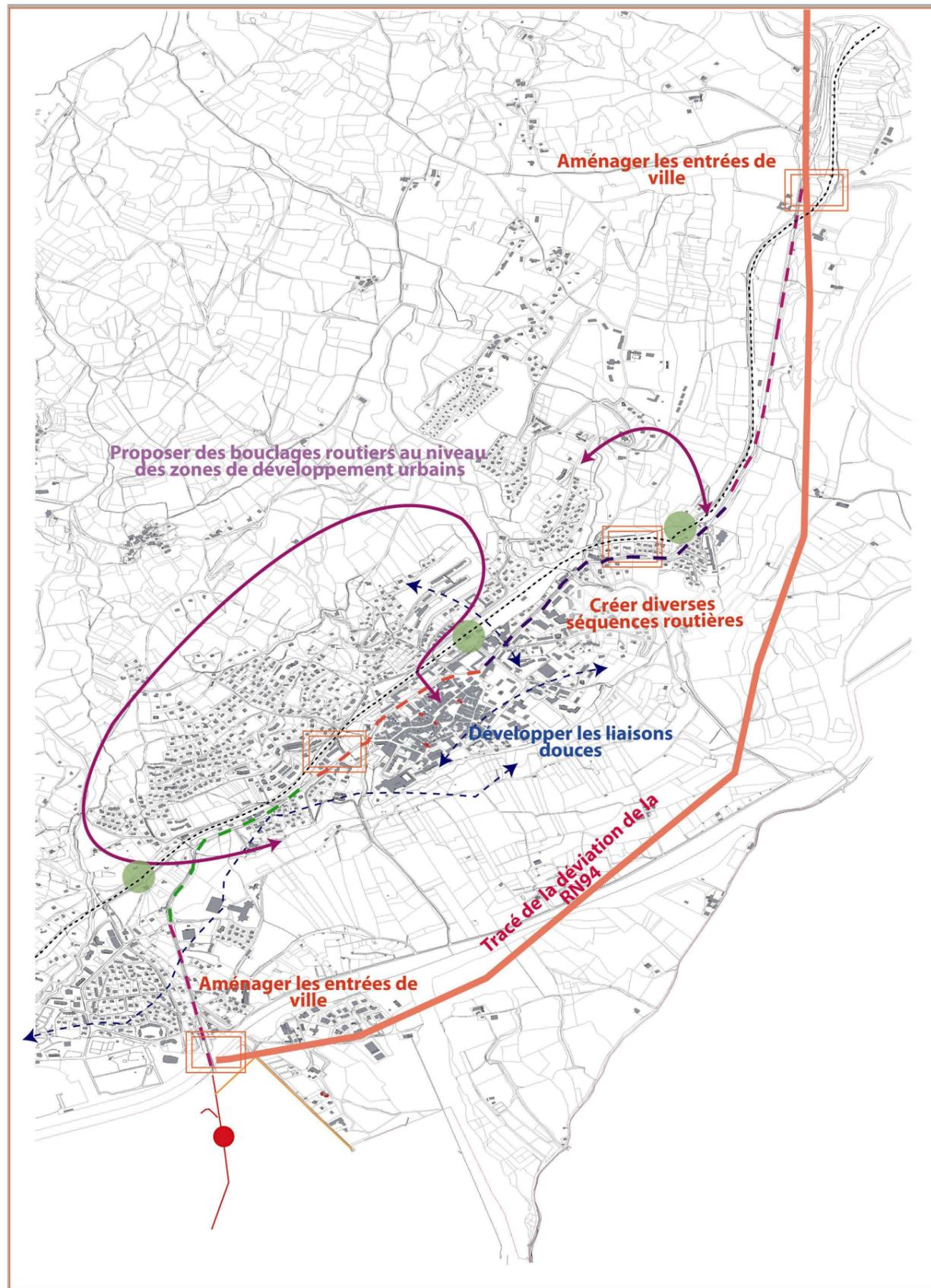
-   Protéger et gérer le cadre naturel et agricole
-  Tracé de la déviation

ORIENTATION 2 : AMELIORER LES DEPLACEMENTS

Le défaut d'organisation de la voirie et les difficultés de desserte peuvent nuire à l'accroissement de l'attractivité d'Embrun et limiter le développement urbain de la commune. C'est pourquoi une réflexion sur l'organisation des déplacements et de la desserte doit être menée. La requalification du réseau viaire consiste à traiter l'axe initial de la RN94, et à relier les quartiers déjà urbanisés aux secteurs de projet disposant de potentialités foncières.

<i>Objectifs retenus</i>	<i>Actions inscrites au P.A.D.D</i>
AMELIORER ET ADAPTER LE RESEAU ROUTIER	<ul style="list-style-type: none">✓ Requalifier et améliorer la desserte des extensions urbaines existantes : aménagements de liaisons inter-quartier (routières et piétonnes)✓ Faciliter le franchissement de la voie de chemin de fer par la réalisation d'un bouclage routier et l'aménagement de traversées✓ Adapter et étendre le réseau routier au regard des projets de développement urbain✓ Développer les liaisons interquartiers (routières et piétonnes) au niveau :<ul style="list-style-type: none">- des extensions urbaines et du centre-ville- des liaisons Plaine – Ville : cheminement piéton de la côte des Moulineaux reliant le centre-ville à la plaine sous le Roc et au quartier du Plan d'Eau
REQUALIFIER EN BOULEVARD URBAIN LA RN 94	<ul style="list-style-type: none">✓ Aménager les entrées de ville et sécuriser les traversées et les carrefours : Entraigues, Pralong, le carrefour de Vautisse, le carrefour des Puy, la Porte de Gap, carrefour Verdun, etc...✓ Créer diverses séquences routières pour marquer les différents espaces traversés: le centre ville, le quartier du Plan d'Eau pour inciter à la découverte d'Embrun, etc...

AMELIORER LES DEPLACEMENTS



Légende

Requalifier en boulevard urbain la RN94

 Aménager les entrées de ville et sécuriser les traversées et les carrefours

 Créer diverses séquences routières pour marquer les différents espaces traversés: le centre ville ancien, le quartier du Plan d'Eau

 **Développer les liaisons douces**
Favoriser les liens inter-quartiers par des liaisons douces: cheminement piéton de la côte des Moulineaux

 Proposer le bouclage routier des zones de développement urbain

 Faciliter le franchissement de la voie de chemin de fer

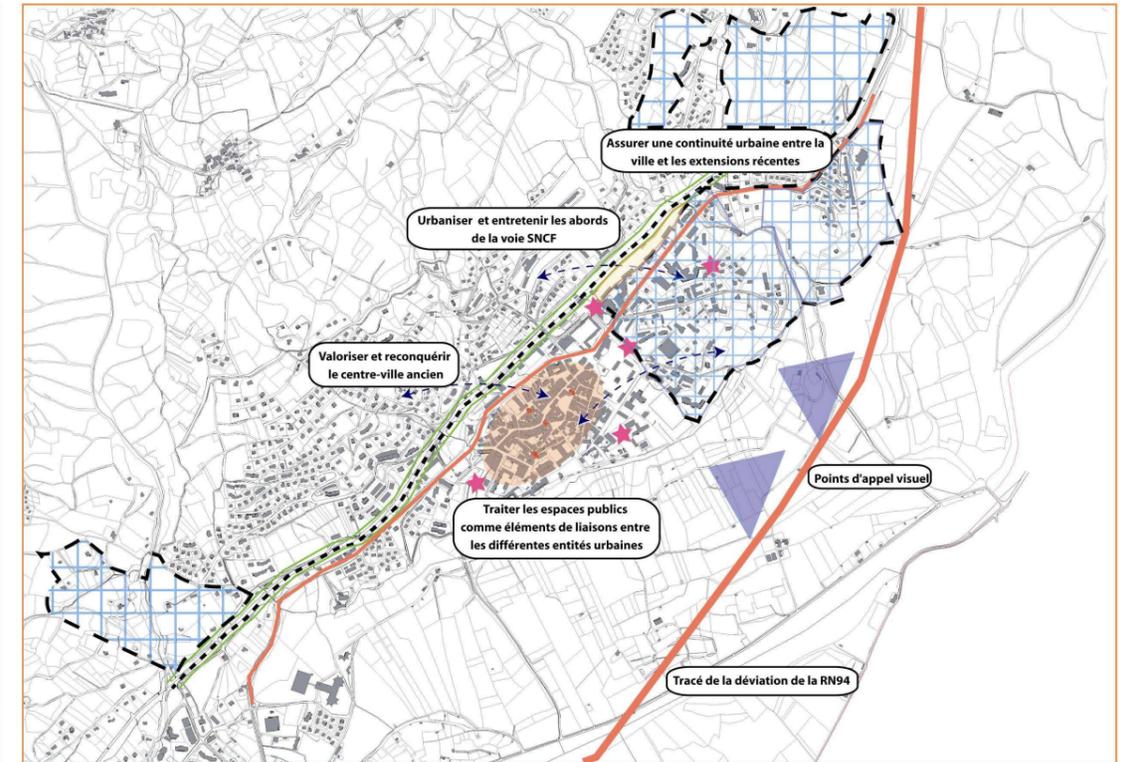
 Tracé de la déviation

ORIENTATION 3 : ACCOMPAGNER ET ENCADRER LA CROISSANCE URBAINE DANS LE RESPECT DU CADRE NATUREL

La dynamique démographique dans laquelle s'inscrit Embrun s'accompagne d'une croissance urbaine importante, témoignant ainsi de sa forte attractivité. Cette tendance se traduit par le mitage progressif du paysage, par une consommation accrue de l'espace au détriment de l'activité agricole. Ainsi il s'agit de maîtriser le développement urbain de la commune et de valoriser l'existant tout en répondant aux différents besoins dans le respect du site dans lequel s'inscrit la commune.

Objectifs retenus	Actions inscrites au P.A.D.D
PREVOIR PLUSIEURS SITES DE DEVELOPPEMENT URBAIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déterminer une vocation pour chaque zone d'urbanisation future dans le cadre d'une gestion durable du territoire ✓ Densifier le socle urbain en maîtrisant et contrôlant les opérations urbaines à venir ✓ Développer de nouvelles formes urbaines pour une meilleure consommation d'espace plus économe et plus rationnelle dans le respect des perspectives paysagères, de la topographie des terrains
DENSIFIER ET CREER UNE CONTINUITE URBAINE ENTRE LA VILLE ET LES EXTENSIONS RECENTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner une vocation urbaine aux quartiers périphériques du centre-ville Accueillir de nouveaux logements, équipements, services Améliorer le cadre urbain : voirie, espaces publics, liens avec les autres entités urbaines ✓ Valoriser et reconquérir le centre ancien : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'OPAH en centre-ville - Continuer la restructuration de l'Ilot théâtre - Réhabiliter le patrimoine historique du centre ancien et lui attribuer des occupations spécifiques (équipements culturels...) ✓ Améliorer le cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les fractures urbaines pour offrir une meilleure lisibilité du cadre urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les abords de la voie SNCF : reconquête urbaine des espaces délaissés (proximité du parc de stationnement de la gare) et entretien des abords - Créer des traversées sur la RN94 entre le Plan d'Eau et la Clapière, entre le centre-ville et Paramart, etc... - Traiter les espaces publics comme éléments de liaisons entre les différents secteurs du socle urbain : esplanade de la Résistance, espace Delaroché, les abords de la gare, le parc de stationnement près de la gendarmerie, etc...
CONTRIBUER A LA VALORISATION DES HAMEAUX	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reclasser les zones NB en permettant une extension contrôlée des hameaux dans le respect de leurs caractéristiques (spécificité architecturale etc...) au regard du schéma général d'assainissement ✓ Garantir la présence de services publics : réfection de la voirie, ramassage scolaire, plan de déneigement
PRESERVER LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encadrer la protection et la gestion de la Plaine sous le Roc tout en permettant une fréquentation variée de cet espace ✓ Développer un dispositif de mesures pour préserver le cadre paysager emblématique d'Embrun : <ul style="list-style-type: none"> - Définir une côte limite d'urbanisation et des règles d'implantation spécifiques - Intégrer la déviation de la RN dans le site d'Embrun : préserver les vues paysagères de la Plaine sous le Roc et sur le socle urbanisé - Préserver les coupures d'urbanisation ✓ Maintenir l'activité agricole comme élément de gestion du territoire et des paysages <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la restauration du bâti de caractère en zone naturelle - Protéger et entretenir la vallée de la Durance, les torrents et les canaux d'irrigation

ACCOMPAGNER ET ENCADRER LA CROISSANCE URBAINE DANS LE RESPECT DU CADRE NATUREL



	Densifier et créer une continuité urbaine entre la ville et les extensions récentes et futures Accueillir de nouveaux logements, équipements, etc... Améliorer le cadre urbain : voirie, espaces publics, etc...		Améliorer le cadre de vie Traiter les espaces publics comme éléments de liaisons entre les différentes entités urbaines
	Valoriser et reconquérir le centre ville ancien Poursuivre l'OPAH Continuer la reconstruction de l'Ilôt Théâtre Réhabiliter le patrimoine bâti et lui redonner des fonctions spécifiques (équipements culturels..)		Réduire les fractures urbaines
			Développement des traversées sur la RN94
			Tracé de la déviation

	Valoriser les hameaux Permettre l'extension limitée des hameaux en préservant leurs caractéristiques		Préserver les caractéristiques paysagères Encadrer la protection et la gestion de la Plaine sous le Roc
	Projet de déviation RN94		limiter l'urbanisation sur les hauteurs
	Préserver la coupure d'urbanisation		Protéger et entretenir la Vallée de la Durance, les torrents et les canaux
	Soutenir l'activité agricole, élément de gestion des paysages		

